



Décision n° 369/2025  
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :

- Madame FRÈRE Bernadette en tant qu'agent d'entretien du 24 au 30 juin 2025,

Fait à Jonzac,

Le **24 JUIN 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente,  
Mme Marie-Christine BUREAU